



Charte du conducteur

Utilisation prévue

Le conducteur souhaitant utiliser la camionnette suit le protocole de l'utilisation de la camionnette écrit au verso.

La camionnette est utilisée uniquement dans le cadre des activités de l'association. Toute utilisation à des fins personnelles ou non autorisées est strictement interdite.

Conduite responsable

Le conducteur de la camionnette est détenteur d'un permis de conduire valide. Il respecte le code de la route et conduit de manière responsable.

Si le conducteur enfreint la loi (radar, code de la route, parcomètre, surcharge, autres), l'amende est à sa charge et non à celle de l'association.

Il est interdit de fumer dans l'habitacle du véhicule. Il est également interdit de conduire sous l'effet de l'influence de l'alcool ou de stupéfiants. L'utilisation du portable en conduisant est interdite.

Horaires d'utilisation

La camionnette est utilisée lors des livraisons et de récupérations de marchandise.

Temps de pause

Le conducteur effectue une pause d'au moins 45 minutes après 4½ heures de conduite.

Stationnement

La camionnette reste stationnée à l'endroit convenu par le comité et retourne à l'emplacement où elle a été prise à la fin de chaque mission (récolte/distribution).

Etat du véhicule

Avant de prendre la camionnette, le conducteur vérifie l'état du véhicule et signale tout dommage/problemème au comité. Après utilisation, le conducteur vérifie à nouveau l'état de la camionnette et signale tout dommage supplémentaire.

Propreté à l'intérieur

Le conducteur laisse l'intérieur de la camionnette propre à son retour. Tout déchet ou objet personnel est retiré.

Entretien du véhicule

L'entretien du véhicule (changements des roues, service, nettoyage extérieur/intérieur) se fait par le comité. Le conducteur avertit les problèmes survenus lors de l'utilisation.



Protocole de l'utilisation de la camionnette

Étapes	Autres informations
1. Le conducteur vérifie l'état du véhicule	<i>La clé se trouve au local ou à l'endroit convenu.</i>
2. Le conducteur inscrit la date, les kilomètres au départ, son nom et l'itinéraire dans le carnet	<i>L'état du véhicule est à contrôler et tout dommage/problème est annoncé directement au comité.</i>
3. Le conducteur part réaliser sa tâche	<i>Si un plein de diesel doit être fait, le conducteur utilise la carte Moveri prévu à cet effet. Elle se trouve dans le classeur.</i> <i>Si un accident se produit, le conducteur se doit d'appeler directement l'assurance et d'avertir le comité (voir classeur).</i>
4. Le conducteur inscrit les kilomètres au retour dans le carnet	<i>Si le plein a été fait, le prix est inscrit dans le carnet. Sous la rubrique utilisation, il note à la légende correspondante (RS= rien à signaler, P = problème)</i>
5. Le conducteur vérifie l'état du véhicule	<i>Il signale tout dommage, éclaboussure ou problème au comité.</i>
6. Le conducteur reprend ses affaires personnelles	<i>A part des affaires utiles à l'activité, tout déchet ou objet personnel est retiré du véhicule.</i>
7. Le conducteur remet la clé où il l'a trouvée	

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Signature : _____